

DELIBERATION N° 21/2009 du 10 Juillet 2009  
(valant Décision Modificative n° 1 du Budget 2009)

Relative à des annulations et à des virements de crédits  
dans le Budget communal de l'exercice 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

En sa séance du 10 Juillet 2009, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 03/CONV/CM/2009 du 2 Juillet 2009, sous sa présidence, avec Monsieur Taheta MAPUHI, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008, portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2009 de la Commune de HUAHINE ;
- Vu les nécessités budgétaires et de service ;
- Oùï l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

**Article 1er :** Des annulations et des virements de crédits dans le Budget Communal de l'exercice 2009, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
Opérations réelles			3 358 000	3 358 000		
011		Charges à caractère général	1 100 000	2 201 000		
606 21	01			150 000		
	113	Combustibles		50 000		
	251			100 000		
606 32	112	Petit équipement	300 000			
606 36	113	Vêtement de travail		400 000		
	821			300 000		
606 4	020	Fournitures administratives	300 000			
607 1	024	Compteurs		592 000		
	811			87 000		
615 22	024	Bâtiments	500 000			
615 51	821	Matériel roulant		350 000		
616	821	Primes d'assurances		36 500		
623 7	01	Publications		135 500		
012		Charges de personnel et frais assimilés		1 157 000		
641 11	020	Rémunération principale		373 000		
	022			52 000		
	112			95 500		
	113			79 500		
	213			76 000		
	251			35 000		
	411			9 500		
	520			30 500		
	810			56 500		
	811			17 500		
	812			28 500		
	821			23 000		
	822			49 000		
645 1	020	Cotisations à la C.P.S.		89 000		
	022			13 500		
	112			24 500		
	113			20 500		
	213			19 500		
	251			9 000		
	411			2 500		
	520			8 000		
	810			14 500		
	811			4 500		
	812			7 500		
655 6	213	Indemnités de logement des instituteurs	400 000			
673	811	Titres annulés/Exercices antérieurs				
022	01	Dépenses imprévues	1 858 000			
<b>TOTAL</b>			<b>3 358 000</b>	<b>3 358 000</b>		

- ou -

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
Opérations réelles				17 718 756	21 990 595		4 271 839
037	A.E.P./HUAHINE ITI (3ème tranche - 1ère partie)						
	2315		Install.mat.outill.techniques		7 540 595		
	1321		Etat et Etablissements nationaux				1 587 764
	1322		Polynésie Française				1 587 764
	1336		FIP - dotation affectée				1 096 311
062	Station de transfert de l'eau du Sud vers le Nord à partir de VAIERI						
	2315	811	Install.mat.outill.techniques		1 400 000		
067	Extension de l'éclairage public sur PAREA (Marae ANINI)						
	2315	811	Install.mat.outill.techniques	653 413			
070	Réaménagement des locaux de la Police Municipale						
	2313	112	Constructions		3 750 000		
071	Equipement d'appoint pour l'exploitation des 2 forages du site de TEPEPE à MAEVA						
	2031	811	Frais d'études		700 000		
	2313	811	Construction		1 200 000		
	2315	811	Install.mat.outill.techniques		4 900 000		
Opérations financières							
	020	01	Dépenses imprévues	17 065 343			
999	Opérations non-individualisées						
	2158	024	Autres		2 500 000		
TOTAL				17 718 756	21 990 595		4 271 839
				- ou +	4 271 839		4 271 839

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

1 - Mr	FAATAU Félix	Maire	P
2 - Mr	TUFAIMEA Rehoboama	2e Adjoint	P
3 - Mme	TEIHO vve TANOA Elizabette	3e Adjoint	P
4 - Mr	MAPUHI Taheta	5e Adjoint	P
5 - Mr	TAIPUNU Temana	6e Adjoint	P
6 - Mr	MAITERAI Richard	7e Adjoint	P
7 - Mr	TIATIA David	8e Adjoint	P
8 - Mr	LISAN Marcelin dit Titi	Conseiller municipal	P
9 - Mr	LEMAIRE Gaston	Conseiller municipal	P
10 - Mr	OOPA Richard, Manue	Maire-délégué de FARE	P
11 - Mr	TSING TIN Félix, Anitihi	Maire-délégué de TEFARERII	P
12 - Mr	MALATESTÉ Antonio	Conseiller municipal	P
13 - Mr	TEPA Eremoana dit Maru	Maire-délégué de MAROE	P
14 - Mr	ROURA-ARUTAHU Jacques	Maire-délégué de FITII	P
15 - Mme	MARE épouse TEFAATAUMARAMA Marietta	Conseiller municipal	P
16 - Mr	TEKURIO Haerenoa	Maire-délégué de MAEVA	A
17 - Mr	TAINANUARII Joël	Conseiller municipal	P
18 - Mr	TEMEHARO Gyle	Maire-délégué de PAREA	P
19 - Mr	MAI Alphonse	Maire-délégué de HAAPU	P

(A : Abstention - P : Pour - C : Contre)

Sont absents et représentés par procuration :

1 - Mme	HUUI épouse TEUIRA Mitara, Carolina	1er Adjoint	en faveur de	OOPA Richard, Manue
2 - Mme	HIRO Andréa	4e Adjoint	en faveur de	ROURA Jacques
3 - Mme	TEMAIANA épouse TEREMATE Tania	Conseiller municipal	en faveur de	LEMAIRE Gaston
4 - Mme	ATAE épouse HIOE Hana	Conseiller municipal	en faveur de	HEITAA Dorita
5 - Mr	LEE CHIP SAO Eric	Conseiller municipal	en faveur de	FAATAUIRA Camille
6 - Mr	TAAROAMEA Bruno	Conseiller municipal	en faveur de	LISAN Marcelin
7 - Mr	TUIHANI Georges	Conseiller municipal	en faveur de	TEPA Eremoana

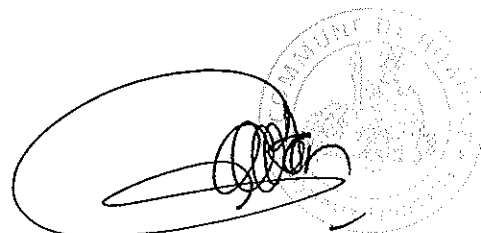
Sont absents sans avoir donné pouvoir :

1 - Mr	TAI Tevanaa	Conseiller municipal
2 - Mr	FAATAUIRA Camille	Maire-délégué de FAIE
3 - Mme	VAIHO épouse HEITAA Dorita	Conseiller municipal

Le Maire,

**Indications sur le résultat du vote :**

Présents : 19  
Votants : 24 dont 5 pouvoirs  
Abstentions : 1  
Exprimés : 23  
Votes pour : 23  
Votes contre : 0



Félix FAATAU

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

**Contrôle a posteriori**

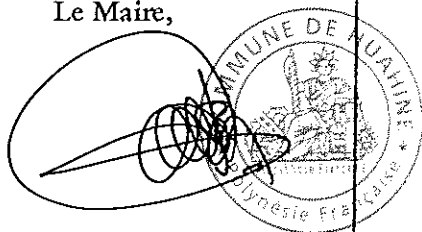
Acte rendu exécutoire  
après réception en Subdivision

le 21 JUIL. 2009

et publication ou notification

du 21 JUIL. 2009

Le Maire,



Félix FAATAU